

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 237/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFAVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Objet : Annulation du vote du Budget primitif 2017 – budget annexe CDRA « Contrat Global de Développement » « Contrat de Développement Durable Rhône Alpes »

Monsieur Jean-Yves Mâchard, Vice-président indique que, la Communauté de Communes du Pays de Seyssel avait, par délibération du 10/11/2015 (ref 69/2015) :

- décidé de supprimer le budget annexe CDRA au 31/12.2015,
- accepté le transfert des comptes à compter du 1.01.2016 au bénéfice de la communauté de communes du Pays de Cruseilles,
- accepté le transfert des balances à compter du 1.01.2016 au bénéfice de la communauté de communes du Pays de Cruseilles.

De fait, et suite à la fusion intervenue au 1.01.2017, la Communauté de Communes Usse et Rhône n'est donc pas compétente.

Aucun budget annexe n'aurait dû être créé lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral du 13/12/2016 portant fusion au 1.01.2017 des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse (arrêté référence PREF/DRCL/BCLB-2016-0091- cf article 13).

Le Conseil Communautaire, compte tenu de cet arrêté, a voté un budget primitif 2017 alors qu'il n'était pas compétent.

Ce budget reprenait les excédents et déficits des sections et proposait le versement d'une subvention d'équilibre.

Compte tenu que la CCUR n'est pas compétente, ce vote n'aurait dû avoir lieu.

Le vice-président propose donc d'annuler le budget primitif adopté par délibération du 13.04.2017 (référence 174/2017).

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- ✓ **ANNULE** le vote du budget annexe 2017 « Contrat Global de Développement » (politique territoriale régionale) car hors de la compétence de la collectivité actuelle et la délibération N° 174.2017 du 13.04.2017

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Paul RANNARD



Le Président
 Paul RANNARD

